

LETTRE D'INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAUX-SUR-SOMME



EDITO

LE MAIRE, Philippe GOSSELIN

En cette fin d'année particulière puisque période pré-électorale j'associe les membres du Conseil Municipal ainsi que le personnel communal pour vous souhaiter une excellente fin d'année ainsi que nos meilleurs vœux pour l'année 2026.



DÉBROUSSAILLAGE ROUTE DE CORBIE PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Les services du département sont intervenus fin octobre pour débroussailler sur une largeur de 10 à 20 mètres, le coté marais de la RD233 entre Vaux et Corbie, au niveau de la fontaine bleue jusqu'à « la queue de vache ». Les peupliers plantés le long de la route ont donc été abattus. Cette zone correspond au terrain qui avait été vendu au département en 2023, lui permettant d'entretenir ce bien et de l'exploiter sur une longue durée. Ces travaux permettent également de dégager la vue et d'améliorer la sécurité routière, malgré une absence de marquage sur la chaussée.

REMISE EN ÉTAT DU CHEMIN DU CIMETIÈRE

Au cours de cet été, le chemin menant au cimetière a été recouvert d'une émulsion gravillonnée. Cette réfection financée par la communauté de commune, vient prolonger et compléter les travaux réalisés en 2024 dans la rue de Saily, concernant le changement des conduites d'eau potable, la remise en état de trottoirs et la pause d'enrobés.



LE FESTIVAU 2025 ANNULÉ

La 12ème édition du Festivaux qui devait se dérouler le samedi 18 octobre, a été annulée, car l'un des membres fondateurs du groupe, Monsieur Laurent Cambay, est décédé quelques jours avant. L'équipe organisatrice, très marquée par ce triste événement, a donc décidé d'ajourner ce festival, estimant que chacun comprendra la légitimité de cette décision.

EVACUATION DES PEUPLIERS CASSÉS

Monsieur Nicolas Flory est intervenu le 15 octobre dans les marais, pour évacuer des peupliers cassés qui gisaient sur



le sol. Christophe, notre employé communal, les a préalablement débardés à la tronçonneuse. Puis à l'aide de son manitou, Nicolas a pu déplacer ces troncs lourds et volumineux sur un sol détrempe et les déposer à proximité de la route, pour un prochain enlèvement. Les peupliers ont généralement une croissance rapide, ce qui fait que le bois est souvent assez fragile et casse facilement sous l'effet du vent.

CÉRÉMONIE DE COMMÉMORATION DU 107^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE DE 1918

Cette journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix, est devenue au fil des années, un symbole de cohésion nationale et de mémoire envers tous les « morts pour la France ». Commémorer le 11 novembre 1918, c'est d'abord commémorer, 107 ans plus tard, la fin d'un conflit qui fut alors, ne l'oublions jamais, le plus terrible et le plus meurtrier de l'histoire du monde. Notre territoire meurtri en a été le triste témoin.



C'est dans cet esprit que monsieur le maire a fait la lecture du message de Madame Catherine VAUTRIN, ministre des Armées et des Anciens combattants et de Madame Alice RUFO, ministre déléguée, rappelant ainsi le sacrifice d'hommes et de femmes, d'hier et d'aujourd'hui, venus de tous horizons, pour défendre notre liberté.

DANS CE NUMÉRO

- Débroussaillage route de Corbie par le conseil départemental
- Remise en état du chemin du cimetière
- Le Festivaux 2025 annulé
- Évacuation des peupliers cassés
- Cérémonie de commémoration du 107^{ÈME}

- anniversaire de l'armistice de 1918
- Fête Nationale
- Recrudescence de nids de frelons asiatiques
- Les 20 ans de la Corrida de Corbie
- Réderie

- Concours de pêche
- Visite du sénateur Demilly
- Repas des Aînés
- Goûter de Noël pour les enfants
- Élections municipales
- Puces des couturières



Sous une température estivale, beaucoup d'entre nous se sont retrouvés pour célébrer notre fête nationale, ce 14 juillet 2025. Après les gestes rituels, tels que le défilé, le dépôt de gerbe, l'allocution du maire au monument aux morts et le vin d'honneur à la salle des fêtes, nous étions une centaine de personnes inscrites, pour participer au repas festif et campagnard, dans une ambiance tricolore. Frank, le traiteur, avait préparé 3 jambons, rôtis sur place au feu de bois, dont les arômes ont mis en appétit les curieux regroupés autour du barbecue. Lors du



service, les assiettes ont été généreusement remplies, pour la plus grande satisfaction des convives.



Après le repas, Ghislain s'est occupé de l'organisation du tournoi de pétanque en triplette. Les joueurs de boules n'ont jamais été aussi nombreux à s'affronter sur le terrain, ce qui nous a amené à finir tard en fin de journée. Chacun est alors reparti avec son lot, heureux d'une journée qui a laissé place à la bonne humeur, la convivialité et à des discussions passionnées.

RECRUDESCENCE DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Le cycle de vie des frelons asiatiques

Les frelons asiatiques meurent en hiver, sauf les femelles fécondées.

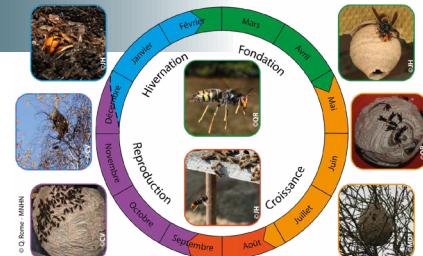
Aux premiers beaux jours, quand l'air commence à se réchauffer, ces femelles fécondées commencent à sortir de leur hibernation. C'est à ce moment-là qu'elles se regroupent en petits paquets (de 2 à 15 individus environ) et commencent à fabriquer un petit nid primaire, de la taille d'un petit melon.

Une fois ce nid totalement fermé, une sélection s'opère alors. La plus forte des femelles tue ses concurrentes et commence à pondre. C'est elle qui deviendra la reine et assurera ensuite la descendance.

Le nid grossit alors durant tout l'été. Une partie de l'essaim peut se délocaliser souvent dans la cime d'un arbre mais aussi sous un abri ou une toiture à proximité. Il s'agit du nid secondaire, souvent plus gros, de couleur gris terre. En fin d'automne, le nid atteint donc son apogée. Mesurant souvent plus de 50cm de diamètre pour 60cm de haut, le nid reste très actif jusqu'après les premières gelées.

Les femelles fécondables rencontrent les mâles. Elles se nourrissent surtout de protéines pour accumuler des réserves qui leur permettront de passer l'hiver.

Les femelles fécondées commencent donc à quitter le nid. Cela dure pendant plusieurs semaines en fonction de la météo et des températures. Elles vont se mettre en dormance, à l'abri du froid. (Dans un tronc creux, un trou dans la terre, un tas de feuilles mortes, un grenier, abri de jardin etc...)



Comment détruire les nids de frelons asiatiques ?

En 20 ans, cet insecte a colonisé toute l'Europe de l'Ouest. Devant la recrudescence des nids de frelons asiatiques, il convient de faire preuve de la plus grande vigilance.

- Si le nid est sur le domaine public, merci de prévenir la mairie qui effectuera un signalement en préfecture pour la prise en charge de la destruction.

- Si le nid est sur le domaine privé d'un particulier, le cout de la destruction du nid est théoriquement à la charge du particulier, mais le département et la commune vont vous venir en aide.

La destruction des nids devra se faire par une entreprise spécialisée, déclarée auprès de la Préfecture de la Somme. L'aide du département s'élève à **50%** du coût TTC de la destruction, plafonnée à 80€. **La commune prendra le reste à charge sur présentation de la facture acquittée, également dans la limite de 75€.**

Les demandes d'aide doivent être déposées en ligne. www.somme.fr/aide-destruction-nid-frelon.

La mairie reste à votre disposition pour vous aider.



LES 20 ANS DE LA CORRIDA DE CORBIE

Ce 16 novembre, pour la 20ème édition de la corrida de Corbie, 975 coureurs se sont inscrits à cette compétition, répartie sur 6 courses : 3 courses enfants, un semi-marathon (nouveauté), un 5 km et un 10 km.

Depuis quelques années, la course du 10 km passe par notre village, suivant le chemin de halage, puis la route de Corbie pour le retour. Le semi-marathon nous a également fait l'honneur de traverser notre village, puisque son parcours s'étendait de Corbie à Sailly Laurette.

Au total, ce sont plus de 500 coureurs qui ont parcourus les rues de Vaux sur Somme. Pour sécuriser l'événement, la municipalité a temporairement interdit la circulation dans la rue de l'abreuvoir et a fait déposer des barrières au carrefour.

RÉDERIE



Ce dimanche 28 septembre, l'association de pêche a organisé sa 30ème réderie sous un soleil radieux.

Environ quatre-vingt exposants s'étaient retrouvés sur la place de notre village, malgré la concurrence d'autres réderies ce même jour, dans les communes avoisinantes. La buvette et la restauration ont attiré beaucoup de monde. Pour cette occasion, un nouveau manège pour enfants s'était installé.

Cette manifestation était la dernière de l'année pour l'association. Le président, le bureau et l'ensemble des bénévoles souhaitent à toutes et à tous, d'excellentes fêtes de fin d'année.

Le président, Jacques MUCHA.

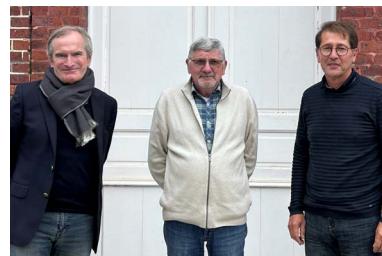
CONCOURS DE PÊCHE

Une dizaine de participants s'étaient donnés rendez-vous pour le concours individuel de pêche au blanc, ce samedi 26 juillet. Cette journée conviviale comprenait aussi une restauration le midi, et chacun est reparti le soir avec son filet garni. La date du 25 juillet 2026 est d'ores et déjà retenue pour renouveler cet événement l'année prochaine.

Le président, Jacques MUCHA.



VISITE DU SÉNATEUR DEMILLY



Le 26 septembre, nous avons reçu la visite du sénateur de la Somme, Stéphane Demilly. Chaque semaine, le parlementaire sillonne le département pour venir à la rencontre des élus locaux et pour découvrir nos communes.

Lors de notre entretien, il s'est informé des contraintes que nous pouvons rencontrer en tant qu'élus. Nous avons pu exprimer les difficultés de financement pour l'entretien de nos biens communaux, le maintien des effectifs dans les écoles, notre démographie vieillissante, ou encore les incivilités du quotidien.

Nous avons ensuite abordé les lourdeurs du mille-feuille administratif français, et de l'énergie et l'abnégation nécessaires pour faire aboutir nos projets. Une réforme profonde serait indispensable, pour véritablement simplifier le fonctionnement de l'état.

Nous avons également évoqué le rôle chacune de nos associations dans la commune et du lien social qu'elles peuvent générer.

Concernant ses travaux au sénat, il nous a fait part de sa proposition de loi visant à interdire en France un mariage lorsque l'un des deux époux se trouve en situation irrégulière sur notre territoire, votée au sénat mais en attente d'être examinée à l'assemblée nationale. Il nous a également fait part de son souhait de légiférer sur un dispositif pour contrôler toutes les incivilités dans l'espace public et à l'égard des élus.

Son mandat de 6 ans s'achève en 2026.



REPAS DES AÎNÉS DU 7 DÉCEMBRE

Cette année encore, nos aînés ont été accueillis par la municipalité autour d'un copieux repas de fin d'année. Ils étaient accompagnés par les employés communaux et les conseillers municipaux, dans la convivialité et la bonne humeur. Le repas pour les 58 convives a été assuré par l'entreprise Godebert de Corbie. Les aînés ainsi que les employés communaux sont repartis avec leur traditionnel colis de fin d'année, offert par la commune. Les personnes n'ayant pas pu se rendre à ce repas, sont invitées (ou leurs proches) à venir retirer leur colis en mairie.

GOUTER DE NOËL POUR LES ENFANTS

Une dizaine d'enfants du village de moins de 12 ans, étaient reçus à la mairie ce mardi 9 décembre pour participer au gouter de noël. Au programme : coloriage, découpage, chants de noël, chocolat chaud et friandises. Mélanie et Cannelle, en animatrices dévouées, ont parfaitement assuré l'organisation de cette rencontre qui a ravi tous les enfants.



ELECTIONS MUNICIPALES 2026

Inscription sur les listes électorales.

Les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026. Pour pouvoir voter, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales. A 18 ans, si les formalités de recensement ont été accomplies dans les délais, l'inscription est automatique. Néanmoins, il est conseillé de vérifier sur service-public.fr que votre inscription a bien été prise en compte.

En dehors de cette situation, l'inscription doit faire l'objet d'une démarche volontaire :

- Pour une première inscription, si l'inscription n'a pas été automatique.
- Pour une inscription suite à un déménagement.

Les inscriptions sont ouvertes en mairie jusqu'au 5 février ou en ligne jusqu'au 6 février.

Si vous n'êtes pas présent le jour de l'élection, pensez à la procuration.

Changement du mode de scrutin.

Jusqu'à présent, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, à deux tours. Les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées. Dans ce dernier cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres.

Pour les prochaines municipales de 2026, le mode de scrutin change.

Les listes doivent désormais être paritaires et respecter une alternance femme/homme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage. Il n'est donc plus possible d'ajouter / supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote.

PUCES DES COUTURIÈRES

Les passionnées des puces des couturières s'étaient donné rendez-vous ce samedi 15 novembre pour échanger des accessoires autour des activités de broderie, tricot ou décoration. Cette manifestation organisée par l'ALVS existe depuis une dizaine d'années. Certaines sont venues de loin (des Ardennes ou de Mers les bains), mais aussi du village, comme Delphine Kraniez micro-entrepreneuse installée à Vaux sur Somme. Son « Atelier Lily Tintin » a pour objet le travail de la tapisserie, de l'ameublement et de la décoration. Spécialisée dans la réfection de sièges et meubles, elle a proposé aux visiteurs une démonstration de remise en état de fauteuil ancien. Les membres de l'atelier couture de l'ALVS se retrouvent tous les mercredis après-midi de 14h30 à 17h.



CALENDRIER :

Dimanche 18 janvier : Bourse toutes collections, de 8h à 18h organisée par l'ALVS

Dimanches 15 et 22 mars : Elections municipales 1 er et 2 ème tour

Samedi (AM) et dimanche 11 et 12 avril : Déstockage matériel de pêche organisé par l'association de pêche

Samedi 2 mai : Concours de pêche au blanc à « l'américaine », organisé par l'association de pêche

Jeudi 8 mai : Commémoration de l'armistice 1945, à 11h

Samedi 13 juin : Réderie semi-nocturne de 14h00 à 22h00 organisée par l'association de pêche